

**INSCRIPTION**

(Cocher la case :)

Nouvelle inscription :

(Vous n'aviez aucun enfant inscrit l'année (scolaire) passée)

Réinscription :

(Vous aviez au moins un enfant inscrit l'année (scolaire) passée)

Arrêt total d'inscription:(Vous aviez au moins un enfant inscrit l'année passée, aucun ne reviendra)
(Dans ce cas compléter uniquement les cases identifiant et famille)**IDENTIFIANT**

(Uniquement dans le cas d'une réinscription, ou d'un arrêt total)

Votre numéro d'identifiant : (Situé en haut à gauche de vos factures)

FAMILLE

Responsable légal N° 1 (destinataire de la facture)

Responsable légal N° 2

Nom :

.....

.....

Prénom :

.....

.....

Né le :

.....

.....

N° Allocataire (Cafal) :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Cd.postal / Ville :

.....

.....

Tél :

.....

.....

Tél portable :

.....

.....

CONTACT D'URGENCE

Tél / Personne :

.....

.....

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS TENIR INFORME DE TOUTE MODIFICATION SURVENUE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE**GROUPE SCOLAIRE**

J.MOULIN / LASSAGNE

ENFANTS (Sans allergies alimentaires (1))

Date de naissance

Niveau

Inscription

Présence le : (cocher)

Nom / Prénom

Classe

à compter du

Lun

Mar

Mer (2)

Jeu

Ven

(2) Uniquement les mercredi travaillés

J'inscris mon (mes) enfant(s)

(cocher la case correspondante)

INSCRIPTION EN "HABITUEL" (3)

Aux menus :

Sans porc

Sans viande

* (1 jour minimum planifié par semaine) Les informations de présence communiquées ci-dessus sont valides pour tout mois entamé et tacitement reconductible.

* Tarif établi selon votre quotient familial, déterminant un barème constitué de 6 tarifs de 1.77eu à 4.60eu -5% après le 1er enfant (Validité jusqu'à fin août 2010)

INSCRIPTION EN "OCCASIONNEL" (3)

* Tarif forfaitaire de 5.21eu, Réservation des repas 24h avant auprès du restaurant+ signalement sur cahier de correspondance

(3) Toute prise de repas "occasionnel" ou, pour le mode "habituel" tout ajout ou suppression de repas accidentel (maladie...) entraînant une modification des éléments planifiés ne pourra être prise en compte que si l'information est spécifiée sur le cahier de correspondance.

(1) ALLERGIES ALIMENTAIRES (Aucun plat de remplacement ne sera fourni par notre service)

*** Prendre obligatoirement contact avec notre service (Dossier d'inscription spécifique) et la direction de l'école fréquentée.****Une convention d'accueil individuel sera alors établie. Pas d'évictions alimentaires sans preuve médicale objective et rigoureuse :****Vous devez donc faire établir un diagnostic chez un spécialiste et impérativement fournir lors de l'établissement du PAI :**

* Un certificat médical non manuscrit détaillant la particularité, les symptômes, la procédure d'urgence, si nécessaire une ordonnance et les médicaments prescrits. Une photo d'identité de l'enfant.

* Pour toute autre particularité médicale dont les symptômes nécessitent un traitement particulier, il serait souhaitable d'informer la direction de l'école fréquentée par l'enfant, ainsi que notre service.

DECHARGE

Je soussigné (e), Nom, Prénom : Agissant en qualité de (rayer les mentions inutiles) mère, père, tuteur, tutrice. Déclare autoriser la municipalité et par délégation, la / le gestionnaire des restaurants, ou la / le responsable du restaurant scolaire concerné, ou l'infirmier (e) à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgences, y compris éventuellement l'hospitalisation.

Fait à, le

SIGNATURE:

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES : (à communiquer au plus tard avant le 25 septembre)

* Attestation du dernier quotient familial (obtention dans les 72h sur simple appel téléphonique à votre centre d'allocations familiale (boite vocale)) ou :

* Avis d'imposition ou de non imposition des 2 responsables (à fournir dès réception) + allocations familiales (du destinataire de la facture)

*** Sans pièces justificatives votre inscription sera validée au tarif le plus élevé, les modifications présent en compte uniquement le mois suivant.***** Les inscriptions seront effectives à partir du moment où toutes les conditions visées dans la présente fiche seront remplies et, si toutes les factures de l'année précédente ont été totalement acquittées.**

Cette fiche peut être déposée dans notre boîte aux lettres.